

Propriétaires charentais

si votre logement a plus de
15 ans : renseignez-vous
auprès de l'Anah !!!

Propriétaires, vous souhaitez réaliser des travaux, l'Anah peut vous aider.

05 17 17 38 29

Sur tout le département, un
opérateur vous conseillera
et vous accompagnera
gratuitement dans
l'élaboration de votre projet

05.17.17.38.29

ddt-anah@charente.gouv.fr

Accueil du public dans les locaux de la Direction
Départementale des Territoires

43 rue Charles Duroselle
16016 Angoulême Cedex



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE



Les subventions de l'Anah
peuvent être complétées par
une **aide des collectivités**



Propriétaires occupants



Propriétaires bailleurs

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Travaux de chauffage, isolation des murs, des combles, remplacement des fenêtres, production d'eau chaude, etc...



- sous réserve de réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %
- sous conditions de ressources.

vous pouvez bénéficier d'une aide au taux maximum de **50%** du montant H.T. des travaux et d'une aide complémentaire de **10%**

ADAPTATION DU LOGEMENT

Aménagement des toilettes ou de la salle de bain, suppression des seuils de portes, installation d'un monte-escalier, ou de rampes d'accès, etc...

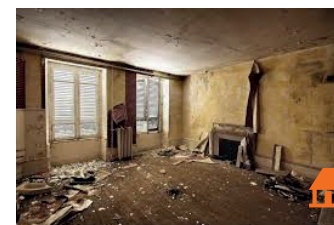
- sous réserve de justifier d'une perte d'autonomie ou d'une situation d'handicap
- sous conditions de ressources.



vous pouvez bénéficier d'une aide de **35 ou 50%** du montant H.T. des travaux.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES OU D'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE

- sous réserve de vous engager à louer votre logement pour une durée de 9 ans à des locataires dont les revenus sont inférieurs aux plafonds fixés par l'Anah,
- et à respecter le montant de loyer fixé localement par l'Anah.



vous pouvez bénéficier d'aides de **25 ou 35%** et d'avantages fiscaux sur vos revenus fonciers